



# Activité des SSTI pendant la période Covid à partir des données fournies par le Dr Muriel Raoult, médecin inspecteur

Dr. Daniel TABERLET

Décembre 2020



# Sommaire

## ► Textes réglementaires

## ► Données nationales

- Les moyens humains des SSTI
- L'activité des SSTI
  - Suivi individuel des salariés
  - Action en milieu de travail

## ► Données régionales

- Les actions en milieu de travail
- Le suivi individuel des salariés
- Les moyens humains des SSTI



# Textes réglementaires

## ➔ *Textes de référence :*

- Ordonnance n°2020-386 du 1<sup>er</sup> avril 2020 adaptant les conditions de l'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire
  
- Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire pris en application de l'ordonnance n° 2020-386

# Textes réglementaires

## ➤ **Adaptation des actions *sur le milieu de travail* :**

*Les actions en milieu de travail* seront réalisées lorsqu'elles seront en lien avec l'épidémie de covid-19 ou si le médecin du travail estime que l'urgence ou la gravité des risques pour la santé des travailleurs justifient une intervention sans délai

## ➤ **De façon dérogatoire, le médecin du travail peut être amené à :**

- Prescrire, voire renouveler, des arrêts de travail en cas d'infection ou de suspicion d'infection au COVID dans une logique de prévention ;
- Faire procéder à des tests de dépistage du COVID-19 selon un protocole défini par arrêté des ministres de la santé et du travail.

# Textes réglementaires

## ➤ **Adaptation du suivi individuel**

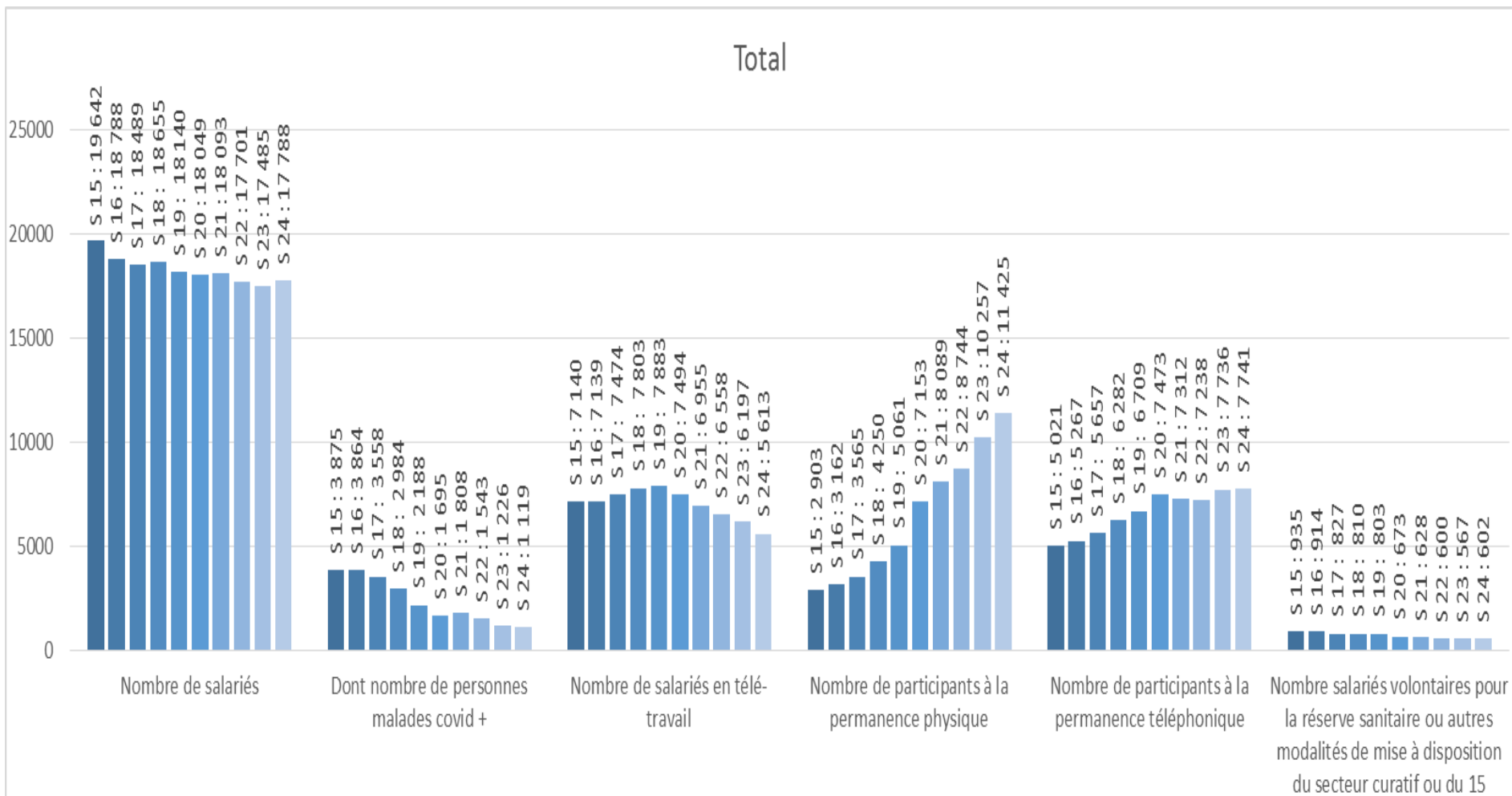
- Ce suivi devra privilégier le suivi des salariés bénéficiant d'un suivi spécifique en raison de leur affectation sur certains postes ou d'un suivi individuel adapté en raison de leur vulnérabilité
- Un report possible de certaines autres visites :
  - Certaines visites qui devaient intervenir entre le 12 mars 2020 et le 31 août 2020 (période d'application des mesures dérogatoires prévues par l'ordonnance), peuvent ainsi être reportées jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard.
  - C'est au médecin du travail de décider de ce report en fondant son appréciation sur les informations dont il dispose concernant l'état de santé du salarié et les risques liés à son poste de travail ou à ses conditions de travail.
  - Le report d'une visite donne lieu à une information par le service de santé au travail de l'employeur ainsi que du travailleur lorsque le service de santé au travail dispose de ses coordonnées. Cette information précise la date à laquelle cette visite est organisée.
  - Le report de la visite ne fait obstacle ni à l'embauche ni à la reprise du travail

# Textes réglementaires

Suivi individuel simple	VIP initiale	Oui	31/12/2020
	VIP périodique	Oui	31/12/2020
	Visite de reprise VIP	Oui	3 mois après la reprise du travail
Suivi individuel adapté Nuit, < 18 ans, handicapé, invalide, femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitante, champs électromagnétiques	VIP initiale SIA	NON	
	VIP périodique SIA	Oui	31/12/2020
	Visite de reprise SIA	NON à faire avant la reprise du travail	
Suivi individuel renforcé	EMA embauche SIR	NON	
	EMA annuel RI catégorie A	NON	
	Visite intermédiaire SIR	Oui	31/12/2020
	Visite de reprise SIR	Oui	1 mois après la reprise du travail

# Données nationales : moyens humains des SSTI

Total



# Données nationales : moyens humains des SSTI

- ▶ Le nombre de salariés en arrêt de travail (Covid+, salariés vulnérables ou cas contacts, arrêt de travail pour garde d'enfant) a diminué de manière constante au cours de la crise sanitaire.
- ▶ Pendant la période de confinement, environ 30 à 35% des salariés étaient en télétravail.
- ▶ Cette diminution du recours au télétravail à partir de la semaine 20 a eu pour corollaire une montée en puissance de l'exercice en présentiel.
- ▶ Le nombre de salariés participants à la permanence téléphonique a été significatif et a augmenté au cours de la période étudiée.



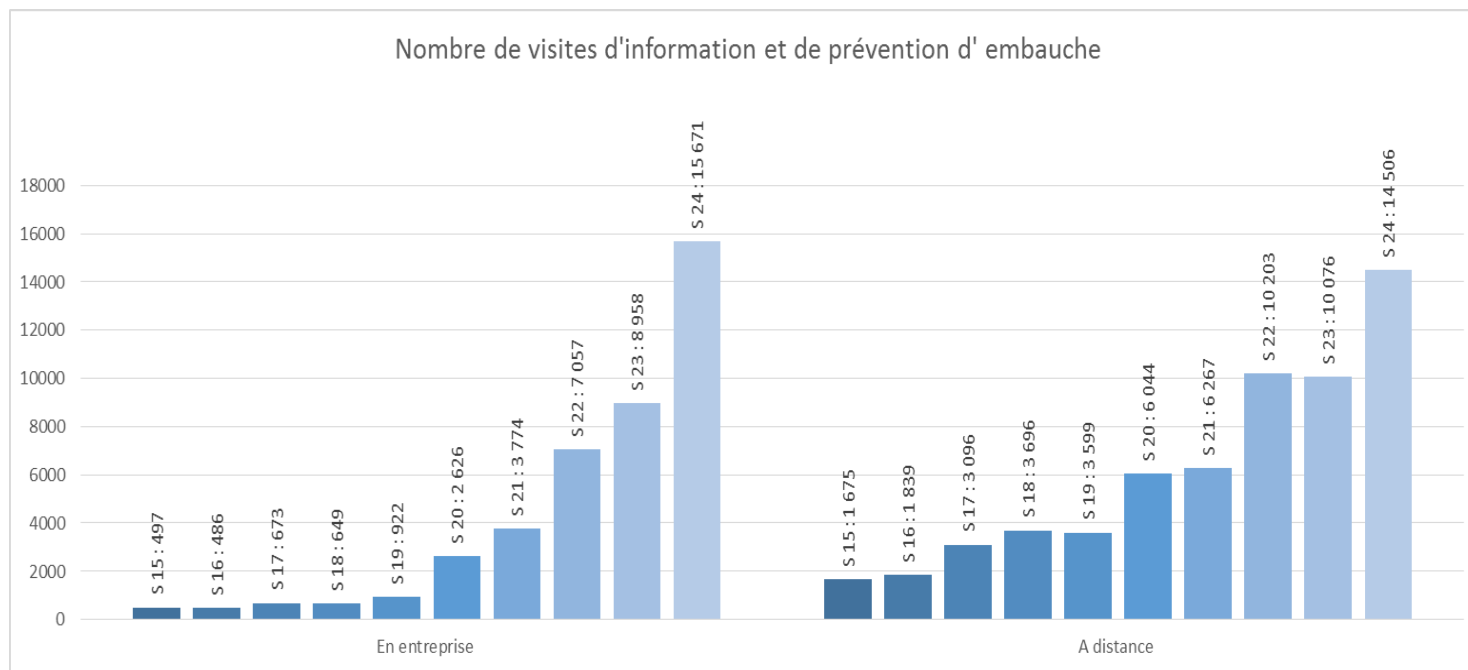
# Données nationales : moyens humains des SSTI

Focus sur la part de salariés exerçant en télétravail / présentiel par catégorie de personnel :

	Semaine 15 (6-12 avril)		Semaine 20 (semaine du déconfinement – 11-18 mai)		Semaine 24 (8-14 juin)	
	Télétravail	Présentiel	Télétravail	Présentiel	Télétravail	Présentiel
Médecin du travail	49%	30%	44%	54%	30%	74%
Infirmiers	30%	8%	45%	30%	33%	61%
IPRP	40%	4%	59%	20%	49%	49%
Assistants médicaux	22%	12%	27%	43%	20%	69%
Fonctions supports	44%	14%	44%	37%	35%	57%

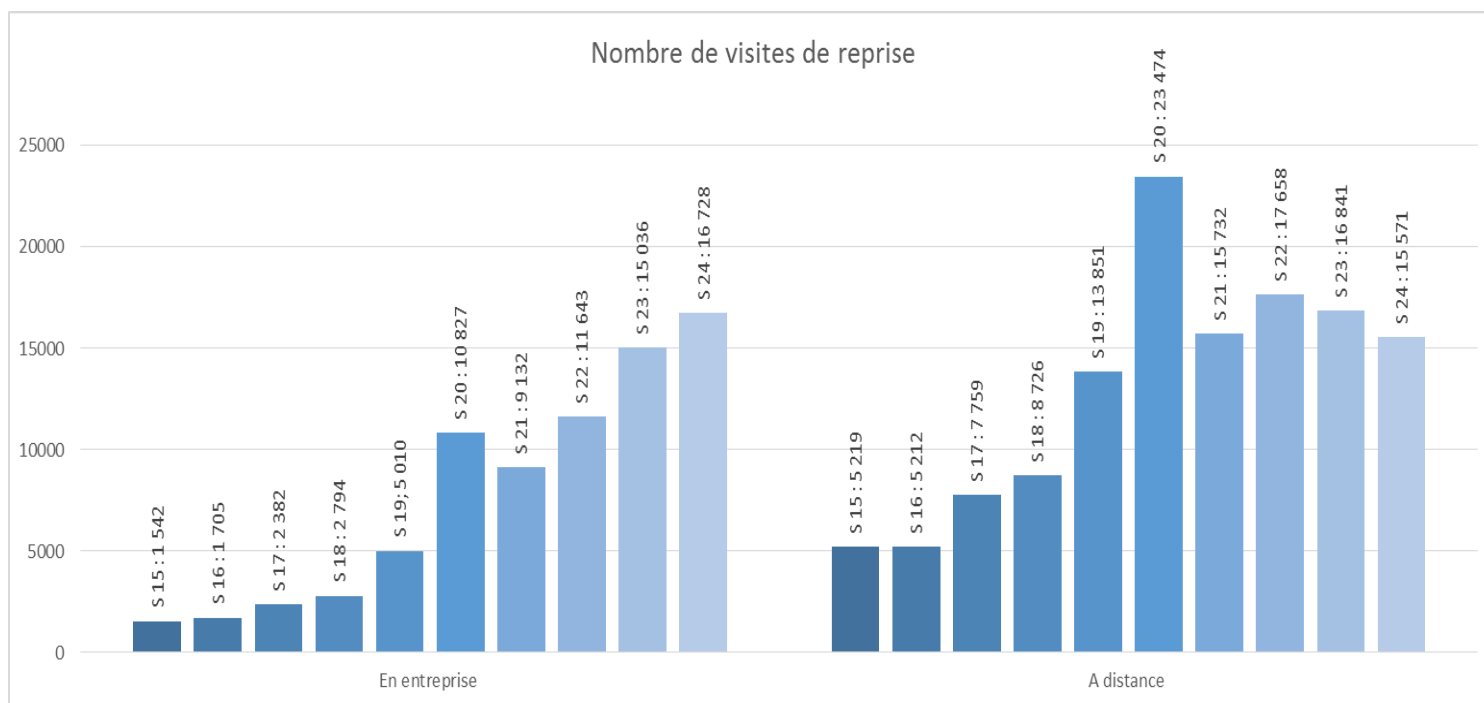
*NB : ce tableau ne présente pas le nombre de salariés en arrêt de travail ou activité partielle, ce qui explique le fait que la somme entre la part de salarié en télétravail et celle des salariés en présentiel n'atteigne pas 100*

# Données nationales : activités des SSTI



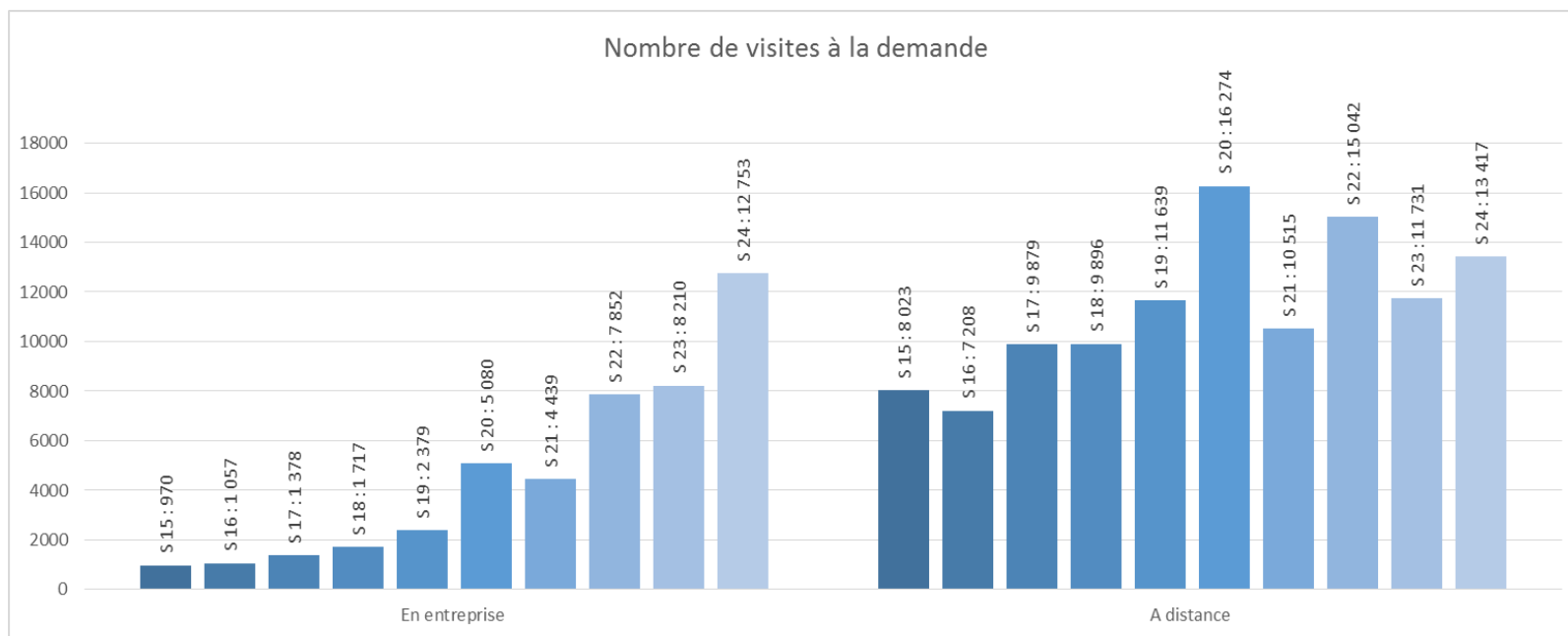
*Avec l'arrêt de nombreuses activités économiques en raison du confinement, les visites d'informations et de prévention réalisées au début de la crise ont été limitée et faites majoritairement à distance. La hausse s'amorce, de manière logique, avec le déconfinement, à partir de la semaine 20*

# Données nationales : activités des SSTI



*On note un volume important de visites de reprise au moment de la semaine de déconfinement ainsi qu'une diminution progressive de la part de visites réalisées à distance après cette date (en raison de l'importance de l'examen physique pour la délivrance d'un avis d'aptitude).*

# Données nationales : activités des SSTI



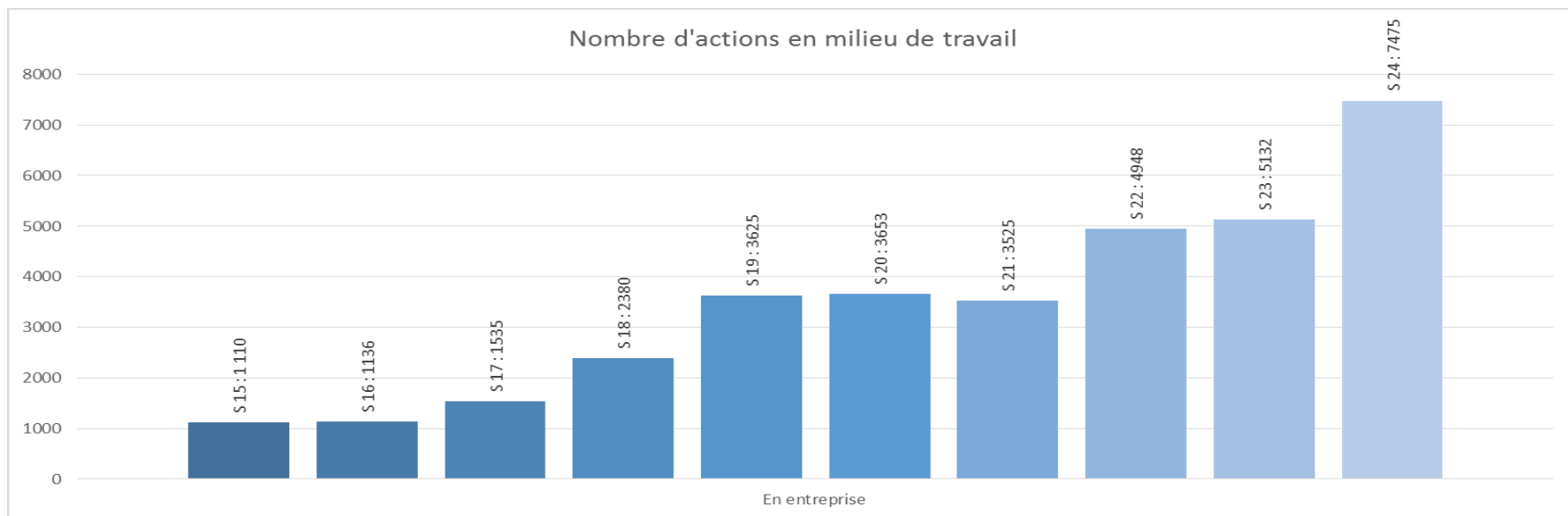
*Le nombre assez élevé de visites à la demande (pourtant non prioritaire en vertu du décret du 8 avril) met en lumière le besoin important de conseils de la part des employeurs et des salariés.*

# Données nationales : activités des SSTI

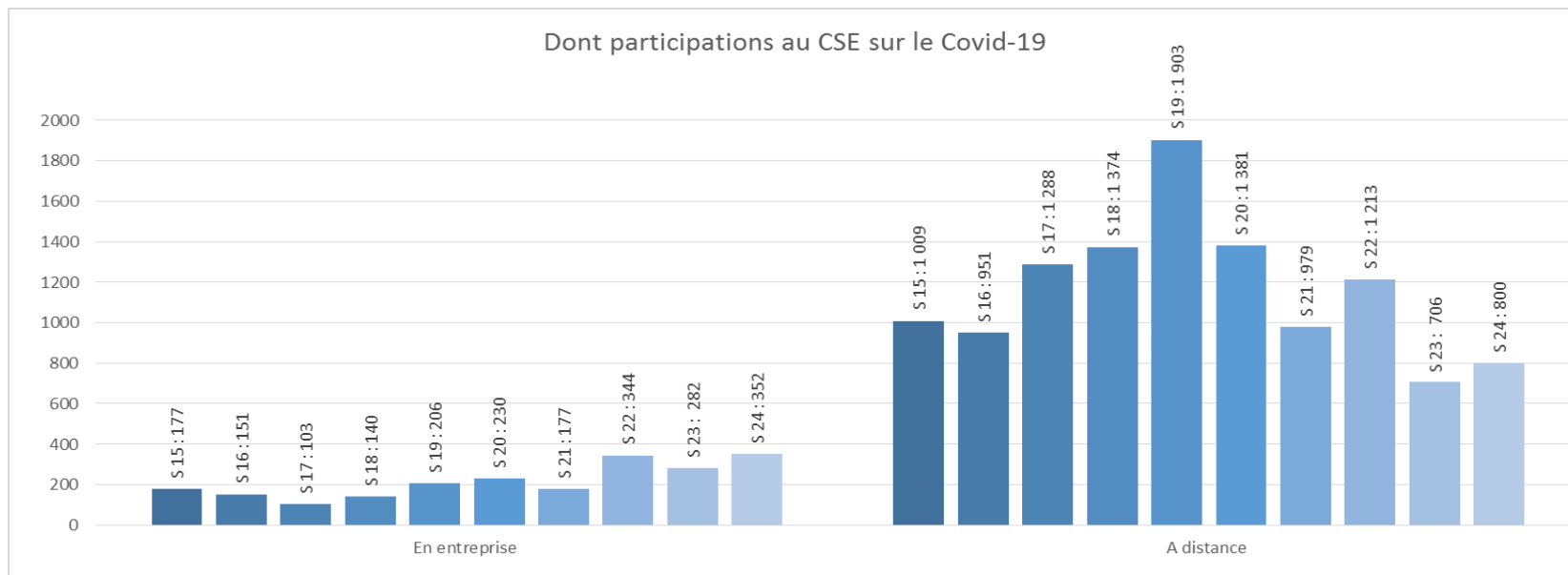
**Par ailleurs, on constate que les médecins ont continué à délivrer des avis d'inaptitude pendant la crise sanitaire, y compris à distance.** Au total, le nombre d'avis d'inaptitude a progressé sensiblement, passant de 634 avis en semaine 15 à 2265 avis en semaine 23. La part d'avis délivrés à l'issue d'une visite physique devient majoritaire à partir de la semaine 23.

On constate une **mise en œuvre globalement satisfaisante des dispositions relatives au suivi individuel des salariés pendant la crise sanitaire** fixées par le décret du 8 avril. Ainsi, la grande majorité des VIP d'embauche concerne des salariés en suivi adapté (par exemple, en semaine 19, 80% des visites d'embauche concernent des salariés en suivi adapté).

# Données nationales : activités des SSTI



# Données nationales : activités des SSTI



*Conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril, les SSTI sont intervenus en grande majorité sur le risque Covid. Par exemple, lors de la semaine du déconfinement, sur 3653 actions en milieu de travail, 2558 ont concerné des actions de prévention liées à la Covid19.*

# Données régionales

## **Bilan des remontées hebdomadaires de l'activité des 13 SSTI de Normandie du 6 avril au 12 juin 2020 :**

Ces remontées (10 semaines) sont issues de l'instruction du 2/04/2020, instruction complétant l'instruction ministérielle du 1<sup>er</sup> avril sur la continuité d'activité des services de santé (SST) et l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril sur l'adaptation des conditions d'exercice des SST.

Les Services de santé au travail interentreprises se sont organisés, d'abord dans le cadre du confinement, pour faire face à la crise sanitaire en développant leurs missions :

- d'informations et de conseils auprès des employeurs, des salariés et de leurs représentants
- de suivi individuel des salariés

Ces organisations (PCA) ont été transmises à l'inspection médicale du travail fin mars 2020 et depuis le 6 avril, chaque SSTI fait une remontée hebdomadaire de sa situation tant sur son activité que sur ses données RH.



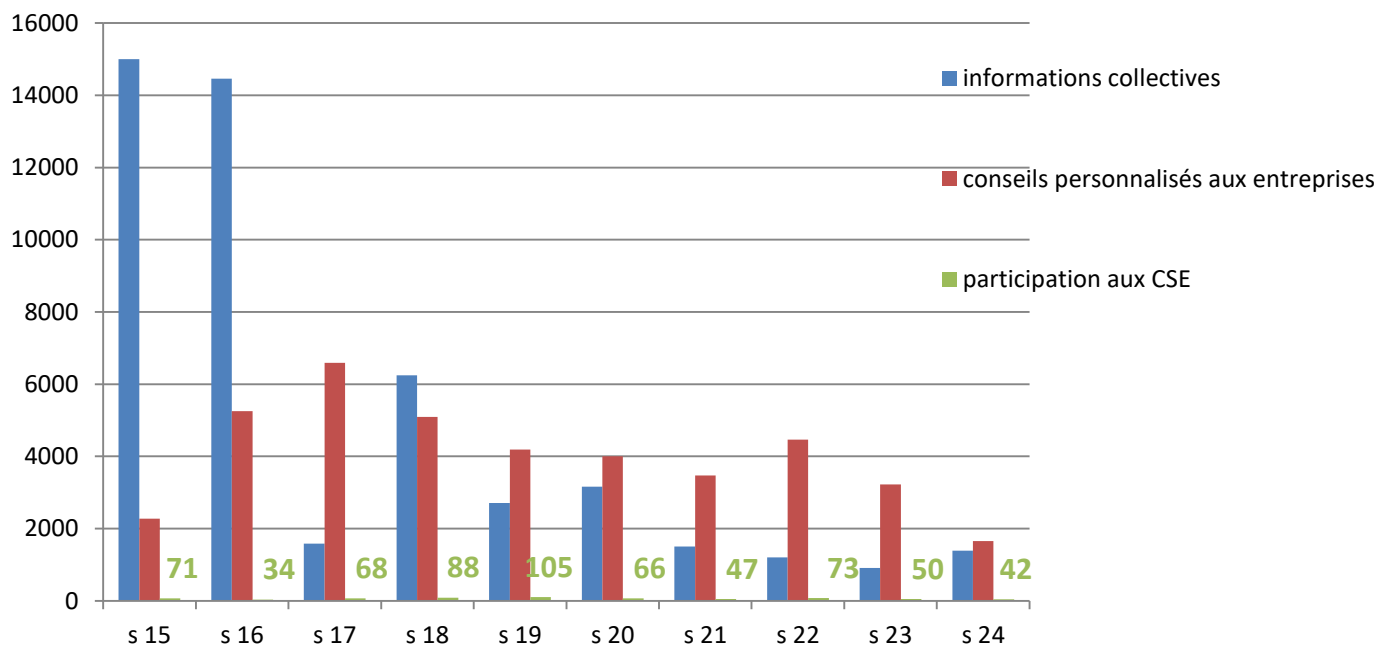
# Données régionales : AMT

## Les Actions en Milieu de Travail (AMT) ont comportés :

- Des informations collectives : 48178 (difficultés au départ de comptabilisation harmonisée) dont 71 en présentiel, informations permettant de diffuser les bases documentaires nationales et les propres productions des services ;
- Des conseils personnalisés aux entreprises : 40227 dont 214 en présentiel avec une phase proactive vers les entreprises (mailings, appels téléphoniques) surtout à partir du prédéconfinement ;
- La participation aux réunions de CSE : 644 dont 106 en présentiel.

# Données régionales : AMT

Répartition des différentes activités d'AMT centrées sur le Covid au cours des 10 semaines :



# Données régionales : AMT

## Les organisations des SSTI ont vu, entre autres :

- La mise en place de plateformes téléphoniques et parfois d'adresses mail spécifique COVID ;
- La mise à disposition sur les sites web et la transmission des textes, guides et fiches métiers du ministère aux entreprises les aidant dans la réalisation de leur Plan de continuité d'activité puis les préparant au déconfinement ;
- La mise en ligne de tutoriels vidéo sur, par exemple, le lavage des mains ou le port du masque ;
- Le développement de nouveaux outils numériques ou d'outils déjà existants :
  - plaquettes d'informations thématiques,
  - newsletters,
  - webinaires thématiques,
  - spot radio, chat... ;

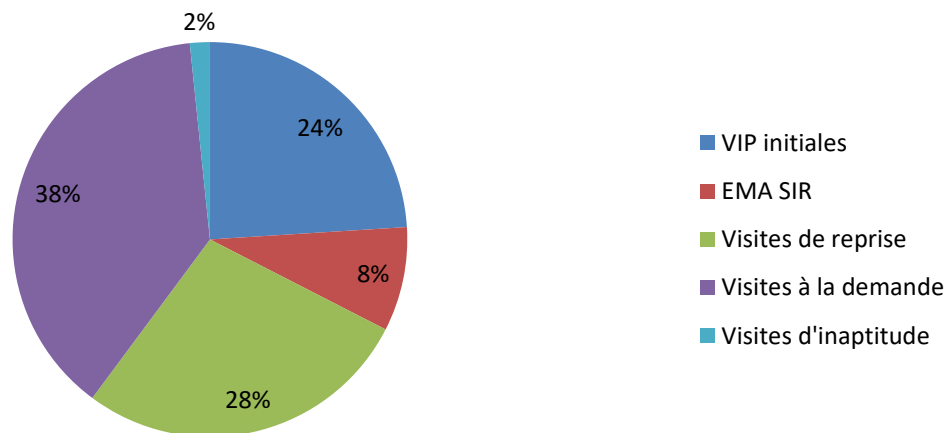
# Données régionales : Suivi individuel

## Le suivi individuel des salariés

24948 visites ont été effectuées sur la période dont 4752 en présentiel (à partir essentiellement de la semaine 19).

65% de ces visites ont été des visites occasionnelles et des visites de reprises, en lien surtout avec les personnes à risque de forme sévère de COVID-19.

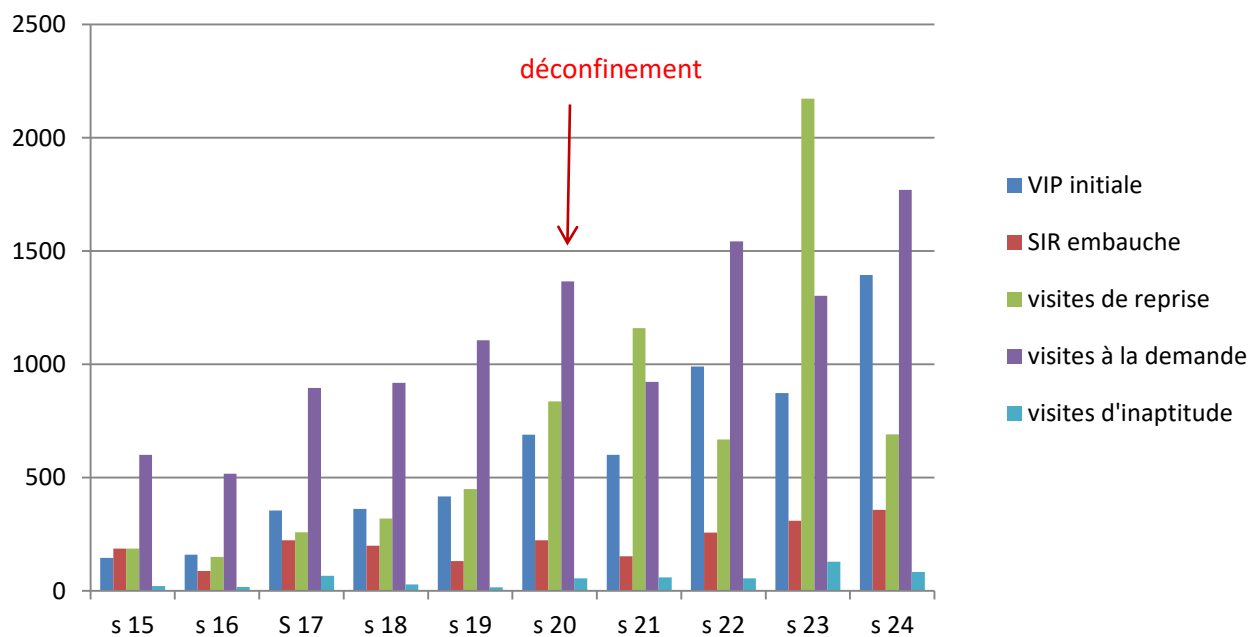
# Données régionales : Suivi individuel



- Visites d'information et de prévention initiales : 5987 dont 1098 en présentiel (18%)
- Visite de suivi individuel renforcé d'embauche : 2130 dont 614 en présentiel (29%)
- Visite de reprise : 6892 (27% Suivi Individuel Adapté) dont 1418 en présentiel (21%)
- Visites occasionnelles à la demande : 9532 dont 1409 en présentiel (11%)
- Visites d'inaptitude : 407 dont 213 en présentiel (52%)

# Données régionales : Suivi individuel

Evolution du nombre de visites sur les 10 semaines considérées (semaine 15 à semaine 24) :



# Données régionales : moyens humains des SSTI

## ***La situation des personnels des services au cours des 10 semaines :***

Sur les 13 SSTI, 7 ont mis en place une permanence physique sur un ou plusieurs sites et 6 uniquement du télétravail.

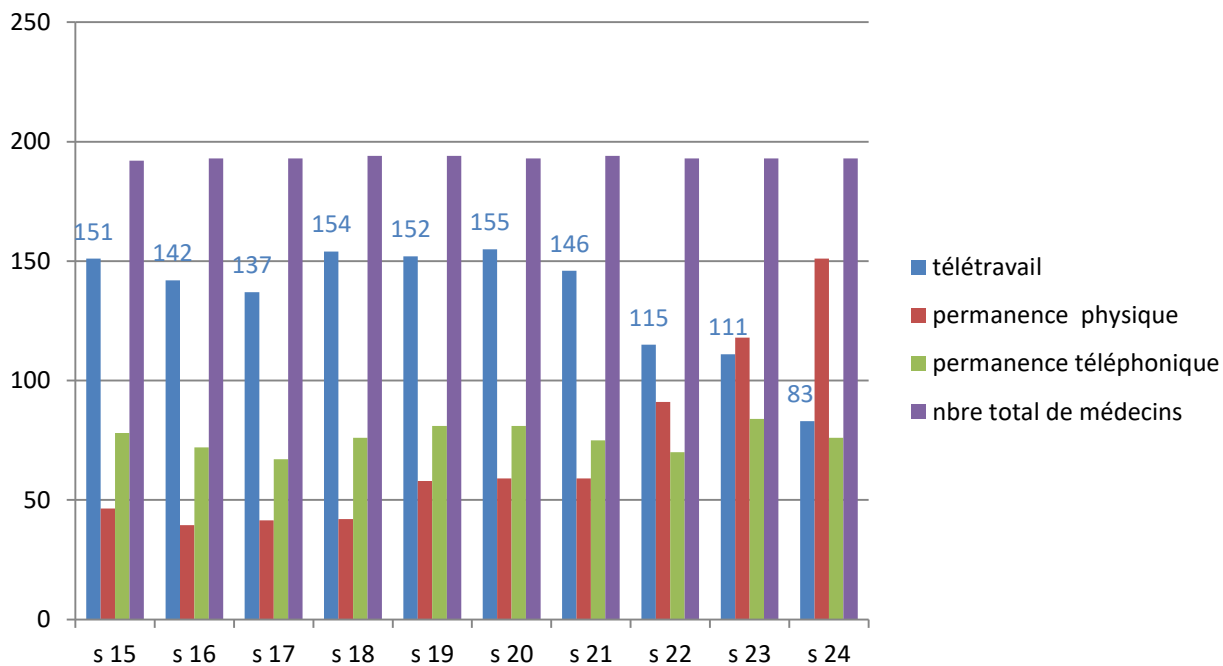
Au total durant les 7 premières semaines, 73% des médecins du travail ont été en télétravail, 47% des IDEST, 60% des IPRP, 74% des psychologues, 22% des assistantes médicales ou de l'équipe pluri et 49% des fonctions supports.

Les infirmiers et préventeurs ont participé à l'activité des premières semaines de la crise de façon inégale selon les SSTI. Une reprise d'activité s'est opérée pour ces professionnels vers le début mai et un retour progressif à la normale pour la plupart des professionnels des SSTI a eu lieu depuis la mi-mai. Cependant le travail en présentiel n'est pas encore total et les mesures sanitaires indispensables en présentiel réduisent les capacités d'activités.

En semaine 24 : 43% des médecins du travail sont en télétravail, 33% des IDEST, 38% des IPRP, 41% des psychologues, 50% des assistants sociaux, 13% des assistantes et 16% des fonctions supports.

# Données régionales : moyens humains des SSTI

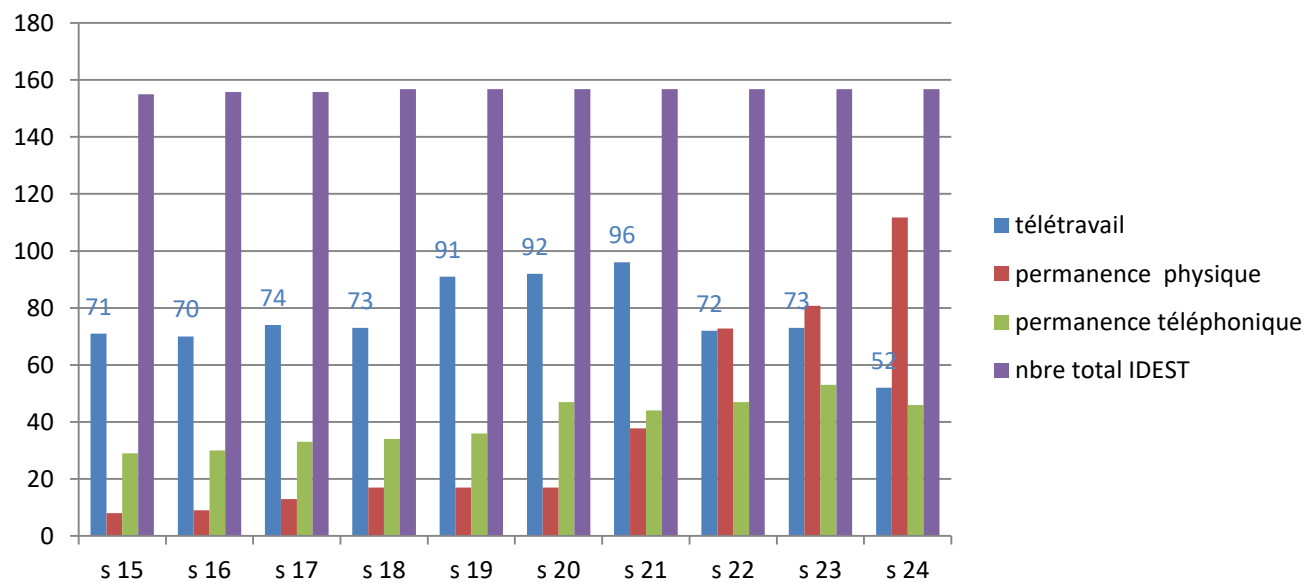
L'évolution de l'activité des 193 médecins du travail et collaborateurs médecins en Normandie :





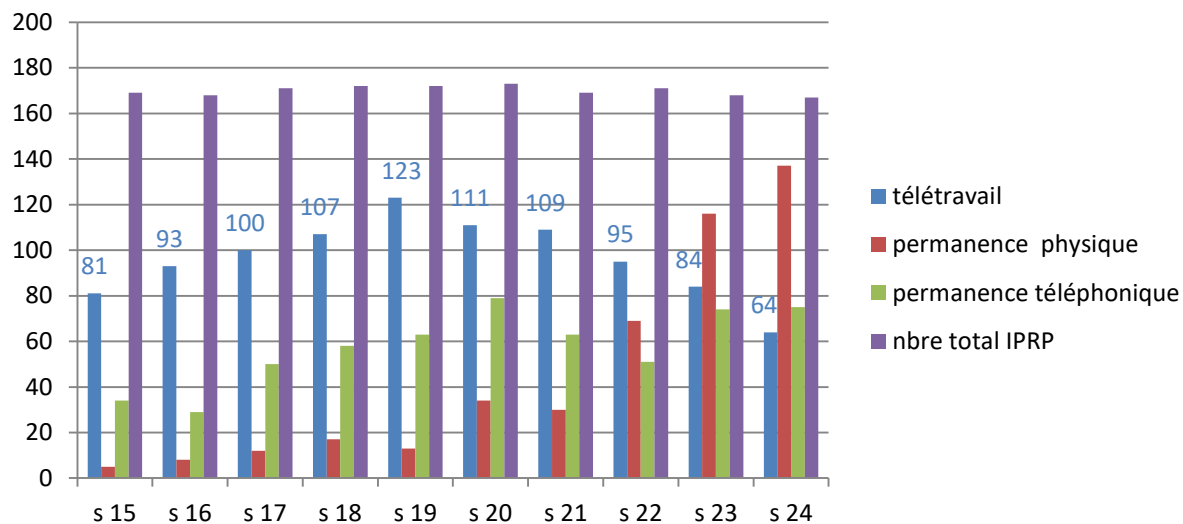
# Données régionales : moyens humains des SSTI

L'évolution de l'activité des 157 IDEST normands :



# Données régionales : moyens humains des SSTI

L'évolution de l'activité des 170 préventeurs normands :

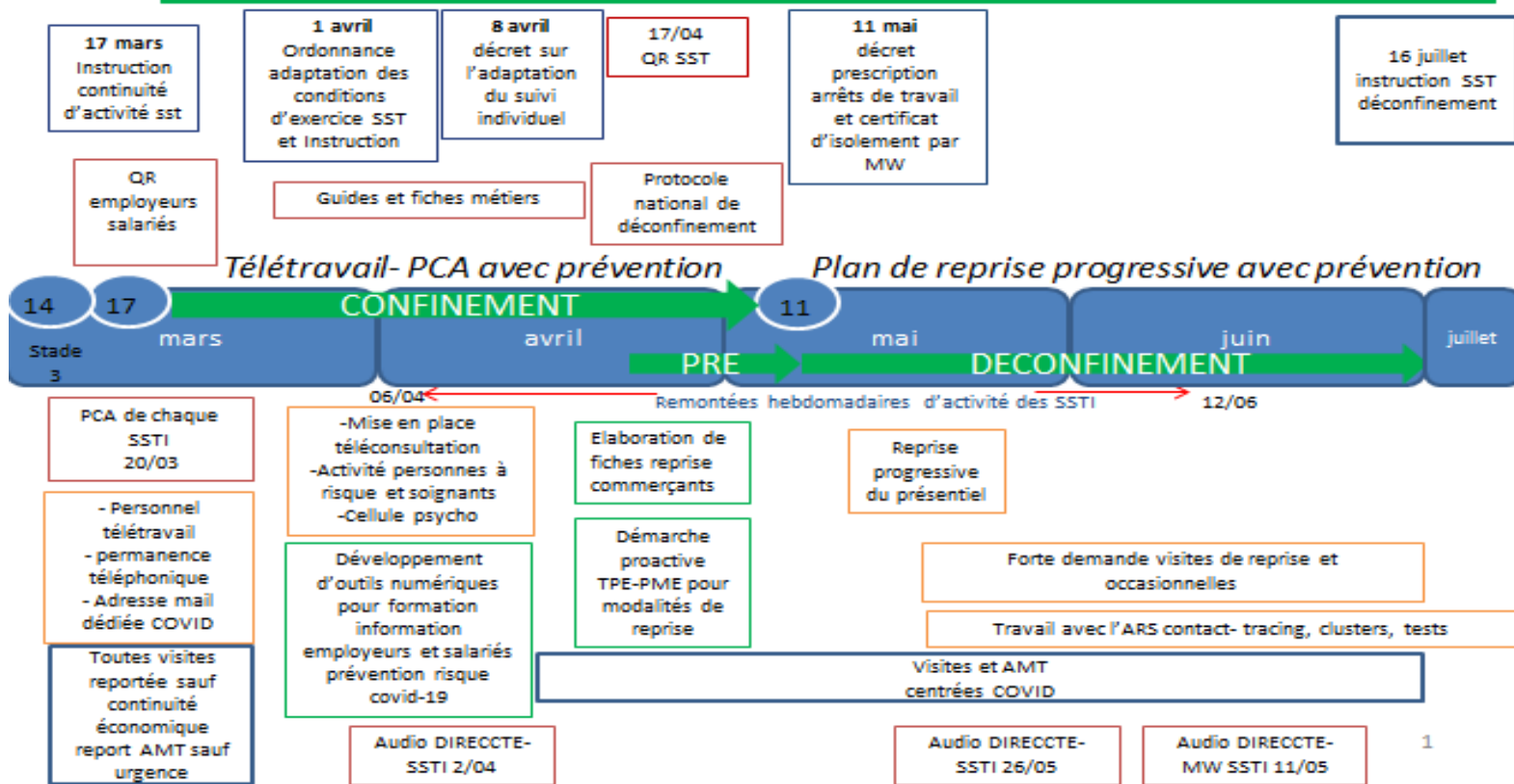


# Synthèse de la période pour les SST :

## La crise sanitaire côté services de santé au travail

*SST mission d'intérêt générale, participant à la lutte contre l'épidémie*

Etat d'urgence sanitaire du 24 mars au 10 juillet 2020



---

# Merci

Merci au médecin inspecteur pour son travail  
et pour nous l'avoir transmis